

PROJET PEDAGOGIQUE

INTRODUCTION

Le Local Jeunes municipal de Petit Mars situé au Centre René Cassin est un accueil de loirs jeunes sans hébergement pour les jeunes de 12 à 18 ans.

Les réflexions menées par la Commission Enfance/Jeunesse regroupant des élus, des parents et des professionnels de l'animation, ont permis de dégager des orientations éducatives afin de répondre aux besoins et attentes du public jeune sur la commune.

A partir de ces orientations éducatives, des objectifs précis ont été fixés par le directeur du Service Jeunesse afin de mettre en pratique les réflexions engagées.

Ce projet pédagogique détaille donc les actions à mener et moyens à mettre en place afin d'atteindre les objectifs fixés en cohérence avec les orientations éducatives telles que la responsabilisation, la socialisation, l'apprentissage de la citoyenneté.

Il intègre aussi les buts suivants :

- mixité
- création de liens
- identité de groupe
- projet commun.

Il s'applique à l'accueil d'adolescents, mais aussi à toute autre forme d'animation en direction des adolescents (animation jeunesse).

I OBJECTIFS EDUCATIFS

I-1 Permettre à l'adolescent de se construire en tant qu'individu autonome :

| Objectifs | Moyens |
|---|---|
| Le nouvel inscrit devra pouvoir appréhender un espace mis à sa disposition mais déjà occupé par d'autres. | Disponibilité et vigilance de l'animateur pour repérer les nouveaux arrivants. Visite des locaux. Utilisation du jeu pour installer un climat favorable. Dès les premières rencontres, information de l'adolescent sur les objectifs éducatifs de la structure. |
| L'adolescent pourra gérer son temps de passage. | Mise en place d'informations sur les activités proposées. |
| L'adolescent aura les moyens de s'exprimer dans tous les domaines concernant le local. | Vigilance et écoute de l'animateur. Renégociation du règlement intérieur annuellement. |
| L'adolescent aura les moyens de s'exprimer dans tous les domaines qui le touchent | Mise en place d'un point prévention. Aptitude des animateurs à la discussion et l'échange autour des thèmes préoccupants les adolescents. |
| L'adolescent aura les moyens de s'exprimer dans des activités à responsabilité. | Gestion de l'organisation d'évènements (concert, tournoi,...) aux adolescents. |

I-2 Respecter le rythme de vie de l'adolescent:

| Objectifs | Moyens |
|---|--|
| L'animation respectera le rythme de vie scolaire de l'adolescent. | Ouverture du local en dehors des horaires scolaires (les mercredis de 13H à 18H, les samedis de 14H à 19H et durant toutes les vacances scolaires de 14H à 19H). Affichage extérieur des horaires du local. |
| L'adolescent aura les moyens d'organiser son passage dans le local. | Disponibilité de l'équipe d'animation. Mise en place de panneaux d'activités. A l'intérieur du local, création de coins spécifiques. |
| L'adolescent trouvera des activités adaptées à ses besoins. | Formation de l'équipe d'animation adaptée au public adolescent. Mise en place d'animations correspondant à la tranche d'âge. |

I-3 Apprendre aux adolescents à vivre en groupe et en collectivité :

| Objectifs | Moyens |
|--|---|
| Dans les premiers contacts avec le local, l'adolescent appréhendera les contraintes de la vie de groupe. | Affichage du règlement intérieur. Distribution à chaque nouvel adhérent du règlement intérieur. |
| L'adolescent appréhendera les contraintes de la vie de groupe à travers la réflexion et la discussion. | Rédaction d'un règlement intérieur avec les adolescents. Renégociation de ce règlement annuellement. |
| L'adolescent sera sensibilisé aux tâches quotidiennes inhérentes à la vie en collectivité. | Stationnement des 2 roues réglementé. Rangement du matériel après utilisation. Nettoyage hebdomadaire du local. Réglementation du volume de la chaîne. |
| L'adolescent respectera les personnes et les biens. | Vigilance de l'animateur. |
| La participation d'un plus grand nombre sera recherchée. | Sensibilisation claire, précise et incitative. Mise en place d'activités attractives. |
| La participation d'un plus grand nombre sera recherchée dans la mise en place des projets. | Création d'un espace d'information où l'adolescent pourra connaître les nouveaux projets et les avancées des projets en cours. |

II MODALITES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

II-1 Permettre à l'adolescent d'être actif dans ses loisirs, en le faisant participer au choix ou à la recherche d'activités ainsi qu'à leur réalisation :

| Objectifs | Moyens |
|---|--|
| L'adolescent pourra choisir une activité déjà prévue ou une activité spontanée. | Mise en place d'une activité le mercredi et le samedi (hors vacances scolaires) Mise en place d'une activité par jour pendant les vacances. |
| L'adolescent sera invité à proposer des activités. | Vigilance de l'animateur dans la faisabilité et légitimité de l'activité proposée. |
| L'adolescent sera responsabilisé dans la conduite de son projet. | Rappels par l'animateur des objectifs de responsabilisation, socialisation et apprentissage à la citoyenneté. |

II-2 Susciter le travail en équipe, former une équipe solidaire, cohérente et responsable :

| Objectifs | Moyens |
|---|---|
| Faire en sorte que tous les membres de l'équipe adhèrent aux mêmes objectifs, de manière à harmoniser leurs décisions vis à vis des jeunes. | Réunion de préparation afin d'expliquer les objectifs et les moyens. Réunion de régulation une fois par semaine. |
| Avoir conscience à tout moment de la journée, des conséquences induites par des attitudes, des paroles ou un manque d'attention. | Présence active et vigilance de l'équipe auprès des adolescents. |

II-3 Former les animateurs stagiaires (BAFA) à une animation active et constructive :

| Objectifs | Moyens |
|---|--|
| Permettre aux animateurs stagiaires d'appréhender leur rôle au lieu | A leur arrivée, travail avec les "stagiaires" et la direction sur le thème "les images que vous avez de la structure" afin de : -réajuster leur représentation par rapport à la réalité des adolescents. -échanger sur les envies de faire avec les adolescents. -faire exprimer leurs craintes sur les savoir-faire et les non savoir-faire. Une fois par semaine, mise en place d'un temps d'évaluation individualisé. |
| Permettre aux animateurs stagiaires d'expérimenter leurs envies et leurs compétences. | Soutien et contrôle de la direction par des discussions et des évaluations fréquentes. |

III ACTIVITES POSSIBLES ET REALISABLES

III-1 Proposer une palette suffisamment large afin de donner une réelle possibilité de choix :

| Objectifs | Moyens |
|---|--|
| L'adolescent pourra visualiser l'ensemble des activités. | Mise en place d'un panneau d'information. |
| L'adolescent aura l'initiative d'une autre activité que celle déjà prévue. | Mise à disposition des jeux. Accès prioritaire au complexe sportif. Mise à disposition du minibus de la commune. |
| L'adolescent trouvera des activités variées qui tiennent compte des ressources de sa famille. | Mettre en place des activités à moindre coût et un système tarifaire fonction du coefficient CAF. |

III-2 Favoriser les activités culturelles à côté des activités sportives :

| Objectifs | Moyens |
|--|---|
| L'adolescent pourra participer à des activités culturelles. | Mise en place d'animation à caractère culturelle. |
| L'adolescent aura la possibilité de mettre en place des projets culturels. | Proposition de projets culturels (salon du livre jeunesse, musique, vidéos et multimédia...). |
| L'adolescent pourra pratiquer des activités sportives dans un cadre de loisir. | Vigilance de l'animateur pour ne pas tomber dans le « sport compétition ». |
| L'adolescent pourra s'initier à des activités sportives absentes sur la commune. | Partenariat avec l'animation sportive départementale. Création d'un réseau animation jeunesse permettant l'échange de pratique et la mutualisation des moyens. |

Petit Mars, Janvier 2017

Sébastien Le Maître,
Responsable Animation Jeunesse